

**STAGE EN MILIEU PROFESSIONNEL
POUR LES ETUDIANTS DE LA SECTION DE TECHNICIENS SUPERIEURS
EN CONCEPTION DE PRODUITS INDUSTRIELS**

ANNEXE PEDAGOGIQUE

A - OBJECTIFS DU STAGE EN MILIEU PROFESSIONNEL

Le stage en milieu professionnel permet au futur technicien supérieur de prendre la mesure des réalités techniques et économiques de l'entreprise. Au cours de ce stage l'étudiant est conduit à appréhender le fonctionnement de l'entreprise industrielle à travers ses produits, ses marchés, ses équipements, son organisation du travail, ses ressources humaines... C'est aussi pour lui l'occasion d'observer la vie sociale de cette entreprise (relations humaines, horaires, règles de sécurité...)

Les activités menées sont liées à la conception de produits industriels conformément au référentiel des activités professionnelles. Elles contribuent à l'approfondissement des connaissances et à l'acquisition de nouvelles compétences.

Une étude personnelle est confiée au stagiaire par l'entreprise. L'étudiant devra être en mesure de définir son intervention dans une démarche de projet et de situer le niveau de ses responsabilités.

Les activités suivies par le stagiaire doivent correspondre, dans la mesure du possible, aux tâches suivantes :

- Dialogue avec un chef de projet ou un chargé d'affaires.
- Participation à la prise en compte de l'environnement de l'étude.
- Recherche documentaire.
- Consultation des normes.
- Consultation des bases de données techniques et méthodologiques de l'entreprise.
- Intégration des contraintes de propriété industrielle.
- Contribution à la traçabilité (gestion des modifications, archivage) d'une étude.
- Formulation et transmission d'une information technique, d'un savoir-faire.

Ces activités permettent ainsi au stagiaire :

- d'identifier et de prendre en compte les contraintes industrielles : coûts, délais, qualité
- de cerner les contraintes de l'environnement d'une étude : propriété industrielle, normes et règlements...
- de communiquer oralement et par écrit dans une situation professionnelle (dialogue avec un chef de projet ou un chargé d'affaires, rédaction de comptes-rendus...)

Le contexte professionnel doit correspondre à la fonction études et/ou à la fonction préparation et/ou au prototypage.

A l'issue de son stage, le stagiaire rédige un rapport des activités qu'il a menées. Ce rapport écrit et sa soutenance devant un jury font l'objet d'une évaluation.

B - ORGANISATION

Le stage est obligatoire. Organisé avec le concours des milieux professionnels, il est placé sous le contrôle des autorités académiques dont relève l'étudiant. Il se déroule dans une entreprise publique ou privée comportant différents services, dont un de conception ou d'étude de produits industriels.

La recherche de l'entreprise d'accueil est assurée par l'étudiant. En cas de difficulté constatée, il doit être aidé par l'équipe pédagogique de l'établissement de formation.

Chaque période de stage en entreprise fait l'objet d'une convention entre l'établissement fréquenté par l'étudiant, l'entreprise d'accueil et l'étudiant. Cette convention est établie conformément aux dispositions en vigueur (décret n° 2006-1093 du 29 Août 2006 pris pour l'application de l'article 9 de la loi n° 2006-396 du 31 Mars 2006 pour l'égalité des chances).

Pendant le stage en entreprise, l'étudiant a obligatoirement la qualité d'élève stagiaire et non de salarié.

Afin d'en assurer le caractère formateur, le stage est placé sous la responsabilité pédagogique des professeurs assurant les enseignements professionnels. Mais l'équipe pédagogique dans son ensemble est associée à l'explicitation de ses objectifs, à sa mise en place, à son suivi, à l'exploitation qui en est faite. Elle doit veiller à informer les responsables des entreprises ou des établissements d'accueil des objectifs du stage et plus particulièrement des compétences qu'il vise à développer.

En fin de stage, un certificat est remis au stagiaire par le responsable de l'entreprise ou son représentant, attestant la présence de l'étudiant. A ce certificat sera joint un tableau récapitulatif des activités conduites pendant le stage et le degré de responsabilité de l'étudiant dans leur réalisation ainsi qu'une appréciation globale du tuteur sur le stagiaire.

Le certificat et le tableau récapitulatif devront figurer dans le rapport de stage qui fera l'objet d'une soutenance lors de la sous-épreuve Présentation du rapport de stage industriel (U61).

Un candidat qui n'aura pas présenté ces pièces ne pourra être admis à subir cette sous-épreuve.

La durée globale du stage, effectué à temps plein, est de six semaines consécutives. Il se déroulera dans une période comprise entre la fin du mois de mai de la première année de formation et la fin de l'année civile correspondante.

Interlocuteurs de l'Entreprise :

Pour les questions matérielles et administratives :

Conseiller Principal d'Education
Tél : 05-61-00-10-19

Pour les questions techniques et pédagogiques :

Géraldine LAVABRE, Chef de Travaux
Tél : 05-61-00-10-15